

Province de Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité d'Authier

Procès-verbal de la 8^e séance ordinaire du conseil municipal d'Authier, tenue le 5 août 2025 à 19h30, à la salle du conseil municipal, au 597, avenue Principale, Authier.

Sous la présidence de la mairesse suppléante, madame Cindy Demers, sont présents les conseillères et le conseiller suivants : mesdames Nathalie Gaudette, Angèle Auger, Véronique Hince et, monsieur Ghislain Désaulniers.

Est également présente, madame Rachel Barbe, greffière-trésorière.

Sont absents, messieurs le maire, Yvon Gagné, et le conseiller François Deschênes.

-
1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.
 2. PÉRIODE DE QUESTIONS.
 3. ADMINISTRATION ET FINANCES.
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025.
 - 3.2 Adoption des comptes.
 - 3.3 Ville de Macamic – Résolution.
 - 3.4 Transport adapté Abitibi-Ouest – Marche de l'amitié – Demande de commandite.
 - 3.5 AFAT – Membre.
 - 3.6 Correspondance.
 4. SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL.
 - 4.1 Demande de résolution d'appui à un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec.
 5. VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS.
 - 5.1 Appel d'offres 2025-04 pour creusement de fossés dans le chemin des Ancêtres (par invitation).
 - 5.2 Fauchage des bordures de chemin.
 - 5.3 PPA-ES.
 6. HYGIÈNE DU MILIEU.
 7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT.
 - 7.1 Comité Bellefeuille.
 - 7.1.1 Acceptation du rapport de la réunion régulière du 31 juillet 2025.
 - 7.1.2 Octroi du contrat 2025-02 – Travaux sylvicoles.
 - 7.1.3 Octroi du contrat 2025-03 – Opération forestières.
 8. LOISIRS ET TOURISME.
 9. PAROLE AU MAIRE.
 10. SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX.
 11. PÉRIODE DE QUESTIONS.
 12. VARIA.
 13. LEVÉE DE LA SÉANCE.
-

No-131-05-08-25

1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Angèle Auger, appuyée par Ghislain Désaulniers et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants et en laissant le point varia ouvert :

- 3.7 Colloque ADMQ
- 4.2 Rapport prévention incendie.
- 8.1 Aide financière pour le Musée du rang 2 d'Authier

2-PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

3-ADMINISTRATION ET FINANCES

No-132-05-08-25

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025.

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente séance, il est proposé par Véronique Hince, appuyée par Nathalie Gaudette et unanimement résolu d'adopter les minutes de ladite séance ordinaire comme présenté.

3.2 Adoption des comptes.

No-133-05-08-25

Il est proposé par Véronique Hince, appuyée par Nathalie Gaudette et unanimement résolu d'adopter les dépenses suivantes pour le mois de juillet 2025: 94,802.77\$ pour les comptes payés et 15,077.40\$ pour les salaires, totalisant ainsi 109,880.17\$.

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour ces comptes.

3.3 Ville de Macamic - Résolution.

No-134-05-08-25 Il est proposé par Véronique Hince, appuyée par Nathalie Gaudette et unanimement résolu que la municipalité d'Authier n'a pas d'intérêt à utiliser le service professionnel partagé proposé par la Ville de Macamic pour le moment.

3.4 Transport adapté Abitibi-Ouest – Marche de l'Amitié – Demande de commandite.

No-135-05-08-25 Il est proposé par Angèle Auger, appuyée par Ghislain Désaulniers et unanimement résolu de faire parvenir un don de 400\$ à Transport adapté d'Abitibi-Ouest, dans le cadre de leur Marche de l'Amitié.

3.5 AFAT - Membre.

No-136-05-08-25 Il est proposé par Véronique Hince, appuyée par Nathalie Gaudette et unanimement résolu de ne pas adhérer comme membre corporatif de l'AFAT.

3.6 Correspondance.

*La MRC d'Abitibi-Ouest fait part d'une mise à jour de leur Politique de soutien aux projets structurant pour améliorer les milieux de vie. Quelques changements sont apportés dans cette politique, entre autres :

- L'exigence de mise de fonds demandée passe à 20% contre 10% auparavant;
- Le premier versement de l'aide financière sera désormais limité à 30% contre 60% auparavant;
- Des précisions sont apportées pour les projets non admissibles, les organismes admissibles, les dépenses non-admissibles.

* Le magazine BâtiVert.

3.7 Colloque de l'ADMQ.

No-137-05-08-25 Il est proposé par Angèle Auger, appuyée par Nathalie Gaudette et unanimement résolu que mesdames Rachel Barbe, directrice générale, et Élise Gagnon, greffière-trésorière adjointe, puissent participer au Colloque de l'ADMQ qui se tiendra les 11 et 12 septembre prochain à Lorrainville. Les frais d'inscription pour les deux participantes totalisent 725\$.

4-SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL

4.1 Résolution d'appui à un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec.

CONSIDÉRANT que les contrôleurs routiers du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique, en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes de transport des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse, et la sécurité du transport scolaire et du transport de personnes;

CONSIDÉRANT que, depuis la décision rendue le 6 mars 2025 par le Tribunal administratif du travail (TAT), une partie importante des activités des contrôleurs routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement de ces agents aux postes de contrôles (balances);

CONSIDÉRANT que cette limitation nuit directement à la capacité des contrôleurs routiers d'intervenir de manière préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d'accidents liés à des véhicules lourds non conformes, au transport inadéquat de matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique, ou à la fatigue des conducteurs;

CONSIDÉRANT que la période estivale et la rentrée scolaire sont des moments critiques sur le réseau routier, en raison de la forte circulation, du transport touristique, et du retour massif des autobus scolaires transportant des enfants;

CONSIDÉRANT que l'inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du TAT, constitue une situation préoccupante et que des mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d'intervention complète des contrôleurs routiers;

CONSIDÉRANT que la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement, et que les municipalités ont à cœur la sécurité de leurs citoyens;

No-138-05-08-25 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislain Désaulniers, appuyé par Nathalie Gaudette et unanimement résolu :

QUE la municipalité d'Authier appuie la demande adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite sans délai à la décision rendue par le Tribunal administratif du travail (TAT) le 6 mars 2025, en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois;

QUE cette résolution soit transmise :

- Au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;
- Au ministère de la Sécurité publique du Québec;
- Au bureau du premier ministre du Québec;
- À la présidente directrice générale par intérim ainsi qu'à la présidente du conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec;
- À la MRC d'Abitibi-Ouest, et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- Et qu'une copie soit acheminée à l'auteur du message transmis aux élus, un contrôleur routier anonyme inquiet pour la sécurité des Québécois.

5.2 Rapport prévention incendie.

Une visite préventive de nos bâtiments municipaux a été faite le 30 juillet dernier par un conseiller en prévention du Fonds d'assurance des municipalités du Québec. Certains correctifs doivent être apportés.

5-VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

5.1 Appels d'offres 2025-04 pour creusage de fossé mécanisé dans le chemin des Ancêtres.

ATTENDU QUE la municipalité désire faire appel à un contracteur pour du creusage de fossé mécanisé dans le chemin des Ancêtres.

No-139-05-08-25 POUR CES MOTIFS, il est proposé par Véronique Hince, appuyée par Nathalie Gaudette et unanimement résolu d'autoriser l'envoi de l'appel d'offres 2025-04 concernant du creusage de fossé mécanisé dans le chemin des Ancêtres tel que présenté.

L'ouverture des soumissions se fera à 10h00 jeudi le 28 août 2025 au bureau municipal par la directrice accompagnée de deux témoins.

5.2 Fauchage des bordures de chemin.

La mairesse suppléante, Cindy Demers, se retire de la discussion étant en conflit d'intérêt.

No-140-05-08-25 Il est proposé par Nathalie Gaudette, appuyée par Ghislain Désaulniers et unanimement résolu que les travaux concernant le fauchage des accotements soit octroyé à monsieur Lucien Demers. Les travaux seront faits en sous peu.

5.3 PPA-ES.

Une aide financière de 20,000\$ a été accordée à la municipalité dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale Volet Projets particuliers d'amélioration – Projets d'envergure ou supramunicipaux. Cette aide financière sera attribuée aux travaux prévus dans le chemin des Ancêtres.

6-HYGIÈNE DU MILIEU

Rien n'est abordé dans cette rubrique.

7-AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Comité Bellefeuille.

7.1.1 Acceptation du rapport de la réunion régulière du 31 juillet 2025.

No-141-05-08-25 Il est proposé par Nathalie Gaudette, appuyée par Angèle Auger et unanimement résolu d'adopter le compte-rendu de la réunion du 31 juillet 2025 du Comité Bellefeuille.

7.1.2 Octroi de contrat pour les travaux sylvicoles non commerciaux 2025-2026 portant le numéro 2025-02.

Suite à l'appel d'offres par invitation, l'ouverture des soumissions s'est déroulée le jeudi 31 juillet 2025 au bureau municipal en présence de Mesdames Rachel Barbe, directrice générale et greffière-trésorière, et Élise Gagnon, greffière-trésorière adjointe, de la municipalité d'Authier, et monsieur Dany Lapierre, technicien forestier de Groupement forestier coopératif Abitibi.

Une seule soumission a été reçue :

9419-8298 Québec Inc. / Jasmin Rouleau : 93,879.92\$ taxes incluses

No-142-05-08-25

Il est proposé par Nathalie Gaudette, appuyée par Angèle Auger et unanimement résolu d'accepter la recommandation du Comité Bellefeuille d'octroyer le contrat 2025-02 concernant les travaux sylvicoles non-commerciaux 2025-2026 à, à 9419-8298 Québec Inc., au montant de 93,879.92\$. C'est la seule soumission et elle est conforme.

7.1.3 Octroi de contrat pour les opérations forestières 2025-2026 portant le numéro 2025-03.

Tel que mentionné dans l'appel d'offres publique sur le SEAO, l'ouverture des soumissions s'est déroulée le jeudi 31 juillet 2025 au bureau municipal en présence de Mesdames Rachel Barbe, directrice générale greffière-trésorière, et Élise Gagnon, greffière-trésorière adjointe de la municipalité d'Authier, et monsieur Dany Lapierre, technicien forestier de Groupement forestier coopératif Abitibi.

Une seule soumission a été reçue :

9433-5775 Québec Inc. / La Ferme Tourne-Sol : 391,697.21\$ taxes incluses

No-143-05-08-25

Il est proposé par Angèle Auger, appuyée par Nathalie Gaudette et unanimement résolu d'accepter la recommandation du Comité Bellefeuille d'octroyer le contrat 2025-03 concernant des opérations forestières - Municipalités d'Authier et d'Authier-Nord pour l'année forestière 2025-2026, à 9433-5775 Québec Inc., au montant de 391,697.12\$. C'est la seule soumission et elle est conforme.

8-LOISIRS ET TOURISME

8.1 Aide financière pour le Musée du rang 2 d'Authier

Madame Rachel Barbe se retire de la discussion puisqu'elle est membre du comité du Musée du rang 2.

ATTENDU QUE la municipalité trouve très important de soutenir le Musée du rang 2 en leur accordant une aide financière compte tenu que celui-ci est le seul monument historique de ce genre sur le territoire de l'Abitibi-Ouest et qu'il se retrouve sur le territoire de la municipalité d'Authier.

No-144-05-08-25

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Véronique Hince, appuyée par Ghislain Désaulniers et unanimement résolu d'accorder une aide financière de 4000\$ au Musée du rang 2 d'Authier pour l'année 2025.

9-PAROLE AU MAIRE

Rien n'est abordé dans cette rubrique.

10-SUIVI DES DENIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX

Rien n'est abordé dans cette rubrique.

11-PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question.

12-VARIA.

Rien n'est abordé dans cette rubrique.

13-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No-145-05-08-25

13.1 Clôture de la séance.

Tous les points ayant été abordés, il est proposé par Véronique Hince, appuyée par Nathalie Gaudette, de lever la séance. Madame Cindy Demers, mairesse suppléante, décrète la levée de la séance à 20h44.

Cindy Demers, mairesse suppléante

Rachel Barbe, greffière-trésorière